

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1204

21 juin 2006

SOMMAIRE

AD Corporate Services, S.à r.l., Pétange.	57792	S.A., Münsbach.	57785
Aedes Investissement S.A., Luxembourg.	57789	GSM Gold S.A., Luxembourg.	57785
Algow Finance S.A., Luxembourg.	57778	Guimarães de Mello Luxembourg Holding S.A., Lu- xembourg.	57778
ATA S.A., Luxembourg.	57781	Henry S.A.H., Luxembourg.	57775
BBA Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxem- bourg.	57792	Henry S.A.H., Luxembourg.	57775
Belron S.A., Luxembourg.	57789	Intermeat Services S.A., Dudelange.	57778
BIL Re S.A., Luxembourg.	57786	Iris Art Floral S.A., Luxembourg.	57790
British and Continental Union Limited S.A.H., Lu- xembourg.	57785	J.A.F. S.A.H., Luxembourg.	57768
CETREL S.C., Centre de Transferts Electroniques, Munsbach.	57781	J.P.H. S.A., Luxembourg.	57764
CETREL S.C., Centre de Transferts Electroniques, Munsbach.	57784	Joleen S.A., Luxembourg.	57766
Chimona S.A., Luxembourg.	57767	L.S.F. S.A.H., Luxembourg.	57768
Coastal Holdings Europe Soparfi, S.à r.l.	57784	M.S.C. S.A.H., Luxembourg.	57778
Corpogest Development, S.à r.l., Luxembourg. ...	57748	Maphilux S.A., Pétange.	57790
Delgen S.A., Luxembourg.	57789	McKesson Information Solutions Holdings V, S.à r.l., Bertrange.	57775
Dexia Re S.A., Luxembourg.	57785	McKesson Information Solutions Holdings V, S.à r.l., Bertrange.	57777
DNS Invest S.A.	57786	Mocelia S.A., Luxembourg.	57781
Energy Communication S.A., Luxembourg.	57763	Monte Sicav, Luxembourg.	57767
Entreprise Sébastien et Fils, S.à r.l., Esch-sur-Al- zette.	57790	MSEOF Pascal Lux, S.à r.l., Luxembourg.	57786
Eurco S.A., Luxembourg.	57786	MSEOF Pascal Lux, S.à r.l., Luxembourg.	57788
European Research Venture S.A.H., Luxembourg. ...	57784	Oronat S.A., Remerschen.	57750
Ferdi, S.à r.l., Luxembourg.	57768	Palca Investments S.A.H., Luxembourg.	57784
Finmek International S.A., Luxembourg.	57767	Pamplona PE Holdco 1, S.à r.l., Luxembourg. ...	57764
Fortis Luxembourg-IARD S.A., Luxembourg.	57760	Pamplona PE Holdco 1, S.à r.l., Luxembourg. ...	57765
Fortis Luxembourg-Vie S.A., Luxembourg.	57752	Parcomatic S.A., Luxembourg.	57791
G.I.L. S.A., Groupement Industriel Luxembour- geois, Esch-sur-Alzette.	57789	Property Trust Berlin 1, S.à r.l., Luxembourg. ...	57760
GenCap II, S.à r.l., Luxembourg.	57752	Property Trust Berlin 1, S.à r.l., Luxembourg. ...	57763
General Mediterranean Holding S.A., Luxem- bourg.	57746	Rivendale Lux Holding S.A., Luxembourg.	57789
General Mediterranean Holding S.A., Luxem- bourg.	57747	SARAL, Société Anonyme de Réassurance Lu- xembourgeoise S.A., Senningerberg.	57790
Ginny (Luxembourg), S.à r.l., Munsbach.	57792	Sinabe S.A.H., Luxembourg.	57784
Globull Investment and Development Management S.A., Münsbach.	57785	Stonetech S.A., Luxembourg.	57759
Globull Investment and Development Management		SVIF S.A., Luxembourg.	57766
		SVIF S.A., Luxembourg.	57766
		Toniek S.A.H., Luxembourg.	57781
		UBS Bond Fund Management Company S.A., Lu- xembourg.	57791
		Widnell Luxembourg, S.à r.l., Hesperange.	57774

GENERAL MEDITERRANEAN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 16.453.

L'an deux mille six, le cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENERAL MEDITERRANEAN HOLDING, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 2 mai 1979, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Remich en date du 23 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ali Sherwani, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Zareba-Schmit, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Maffei, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, Madame/Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Ajout d'une version anglaise aux statuts jusqu'à présent rédigé seulement en français.
2. Rédaction des statuts en version anglaise, la version française faisant foi.
3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter une version anglaise aux statuts de la Société, jusqu'à présent rédigés seulement en français, la version française faisant foi.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de rédiger la version anglaise des statuts de la société comme suit:

«**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a Company in the form of a «société anonyme», under the name of GENERAL MEDITERRANEAN HOLDING.

Art. 2. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is established in Luxembourg.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered Office or easy communication between such Office and foreign countries, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in commercial, industrial, financial or any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase of stock or rights by way of participation, increase, subscription, firm taking or purchase option, negotiation or in any other manner as well as the purchase of licences and patents, their administration and their improvement. The Company may borrow under any form, issue, convertible or non convertible bonds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest, in general, all activity directly or indirectly in relation with the object, authorized by and within the limits established by the law of July 31st, 1929, concerning the companies of financial participation.

Art. 5. The Company has a subscribed capital of three hundred fifty thousand Euro (350,000,000.- EUR), divided into seventeen million five hundred thousand (17,500,000) shares of par value of twenty Euro (20.- EUR) each, entitling one vote during the board of directors meetings.

All the shares have been fully paid in.

This capital can be increased or reduced within the limits of the legal conditions required.

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form, at the option of the shareholders.

The share capital can be increased to an amount of five hundred million Euro (500,000,000.- EUR) by the creation and issuance of new shares of a par value of twenty Euro (20.- EUR) per share, each having the same rights and advantages as the existing shares.

The Board is fully authorized and appointed:

- to render effective any increase of capital within the limits of the authorised capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of share-

holders' claims by the issue of convertible bonds, or following approval of the annual general meeting of the shareholders, by incorporation of profits or reserves into the capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional new shares;

Such authorization is valid until November 14th, 2007 and may be extended by a General Meeting with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the Board.

When the Board effects an increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend the first paragraph of the present Article of these Articles of Incorporation in order to record this increase, and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who chose from among its members a chairman. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. The duration of term in office may not exceed six years.

Art. 7. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of the shareholders or the present Articles of Association fall within the competence of the board of directors. The board of directors can in particular compromise, to come to terms consent any withdrawal and cancellation of mortgages, with or without payment. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and business of the Company and the representation of the Company for such management and business, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholder of the company. The Company will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

The board of directors is authorized to undertake the payment of advances on dividends with respect to the Law.

The board of directors may issue convertible loans.

Art. 8. Litigations shall be followed on the name of the Company by a member of the board of directors or by the person to whom such power was delegated by the board of directors.

Art. 9. Abstract.

Art. 10. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st.

Art. 11. The annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office or at any other place specified in the notice of meeting on the third Tuesday of June at 10.00 a.m.

Art. 12. The owners of bearer shares shall deposit their shares five clean days before the fixed date of the shareholders meeting; every shareholder can vote himself or by a mandatory who cannot be shareholder.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to accomplish or ratify every deed in the interest of the Company. The board of directors shall decide on the utilisation and the distribution of the net account.

Art. 14. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be construed in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.»

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Sherwani, N. Maffei, N. Zareba-Schmit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 10 avril 2006, vol. 470, fol. 24, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlink.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 avril 2006.

M. Schaeffer.

(034877/5770/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

GENERAL MEDITERRANEAN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 16.453.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 avril 2006.

M.Schaeffer.

(034879/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

CORPOGEST DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 115.569.

 —
STATUTS

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Pierre Dumerliat, gérant de sociétés, né le 30 octobre 1951 à Paris (France), demeurant à L-4810 Rodange, 30, rue du Clopp, ici représenté par Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 avril 2006.

2.- La société IMGESTIM DEVELOPMENT LTD, ayant son siège social dans les Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands, sous le numéro 1016812, ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, prénommé en vertu d'une procuration général donnée le 24 mars 2006.

Lesquelles procurations, respectivement copie de procuration, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentaire et le mandataire des comparantes resteront annexées en copies au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CORPOGEST DEVELOPMENT, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la promotion et la gestion immobilière.

Ella aura également pour objet l'agencement et la coordination de tous travaux et constructions de tous bâtiments tous corps d'état.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Jean-Pierre Dumerliat, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
2. IMGESTIM DEVELOPMENT LTD, préqualifiée, cent parts sociales	100
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

2. L'assemblée générale désigne gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Pierre Dumerliat, gérant de sociétés, né le 30 octobre 1951 à Paris (France), demeurant à L-4810 Rodange, 30, rue du Clopp.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 10 avril 2006, vol. 408, fol. 14, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Redange-sur-Attert, le 18 avril 2006.

M. Lecuit.

(035299/243/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

57750

ORONAT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5440 Remerschen, 109, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 115.565.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. HEXAGONE INVEST S.A., immatriculée au R.C. Luxembourg B 63.128, avec siège social à L-5534 Remich, 23, rue Foascht,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marc Fontaine, étudiant en sciences économiques, demeurant professionnellement à F-37270 Montlouis-sur-Loire, 2, rue de Thuisseau, non présent, ici représenté par Monsieur Hugues Fontaine, directeur administratif, demeurant à L-5440 Remerschen, 109, route du Vin, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Tours, en date du 26 mars 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. MAGELUX S.A., immatriculée au R.C. Luxembourg B 55.541, avec siège social à L-5534 Remich, 23, rue Foascht, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jérôme Fontaine, agent commercial, demeurant à F-37000 Tours, 85, rue du Commerce, non présent, ici représenté par Monsieur Hugues Fontaine, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, en date du 7 avril 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de ORONAT S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Remerschen.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la revente, la commercialisation de produits destinés à l'alimentation humaine et animale.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (32,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille sept. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- HEXAGONE INVEST S.A., prénommée	550 actions
- MAGELUX S.A., prénommée	450 actions
Total: mille	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille six. La première assemblée générale se tiendra en deux mille sept.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- MAGELUX S.A., numéro R.C.S. B 55.541, avec siège à L-5534 Remich, 23, rue Foascht.

- HEXAGONE INVEST S.A., numéro R.C.S. B 63.128, avec siège à L-5534 Remich, 23, rue Foascht.

- Monsieur Jérôme Fontaine, agent commercial, demeurant à F-37000 Tours, 85, rue du Commerce.

3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Jérôme Fontaine, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Hugues Fontaine, directeur administratif, demeurant à L-5440 Remerschen, 109, route du Vin.

5. Le siège social est fixé à L-5540 Remerschen, 109, route du Vin.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: H. Fontaine, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2006, vol. 916, fol. 61, case 8. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2006.

A. Biel.

(035272/203/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.415.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société du 28 mars 2006

Le Conseil d'Administration de la société anonyme FORTIS LUXEMBOURG-VIE s'est réuni à Luxembourg, au siège de la société, 16, boulevard Royal à L-2449 en date du 28 mars 2006 à 17.00 heures pour délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur.

M. Kik Schneider informe le Conseil de la démission du mandat d'administrateur de M. Jacob Westerlaken avec effet au 1^{er} avril 2006.

Les administrateurs prennent acte de cette démission et tiennent à remercier M. Westerlaken de sa bonne coopération pendant la durée de son mandat, et lui expriment toute leur reconnaissance.

2. Proposition de coopter un administrateur.

A l'unanimité, les administrateurs proposent de coopter à partir du 1^{er} avril 2006 comme administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant, Madame Chantal Van Dyck, demeurant au 23, avenue de l'Europe, B-1330 Rixensart.

Mme Chantal Van Dyck terminera le mandat de M. Jacob Westerlaken qui court jusqu'au 1^{er} avril 2011, date de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2010.

Les membres du Conseil soumettront leur proposition aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

3. Pouvoirs de signatures financières, BANQUES ET P&T et pouvoirs de signatures administratives.

En sa qualité d'administrateur, le pouvoir de signature financière «A», ayant comme limite 100.000 EUR est accordé à Mme Chantal Van Dyck, de même que le pouvoir de signature administrative tel que décidé par le Conseil d'Administration lors de la séance du 18 octobre 2005, enregistré à Luxembourg-Sociétés en date du 24 novembre 2005 sous la référence LSO-BK06568, et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 24 novembre 2005 sous la référence n° L050102030.2.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

D. Billemon

Administrateur Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032387//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

GenCap II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 115.527.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fifth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GENERAL CAPITAL S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.379,

duly represented by Mrs Alexandra von Neuhoff von der Ley, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on April 4, 2006.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of GenCap II, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations and/or other securities of any kind (Securities) in Luxembourg or abroad in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such Securities. It may also undertake any and all actions that may be necessary or advisable in connection with the foregoing objects, including, without limitation, any sale or other disposition of any or all such Securities from time to time, and participation in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise, be it as a general partner, manager, director or otherwise.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities or any other type of Security. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, which includes the acquisition of and investment in real estate in Luxembourg or abroad.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The share capital may furthermore be represented by several share classes to be created by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). Neither the A manager(s) nor the B manager(s) need to be partners. The A manager(s) and the B manager(s) are appointed and dismissed by general meeting of partners acting on the votes of a majority of the share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The A manager(s) and the B manager(s) may be re-elected and may be revoked ad nutum by a resolution of the general meeting of partners acting on the votes of a majority of the share capital.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Towards third parties, the A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, have the most extensive powers for the ordinary administration of the Company.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager of the same category as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may be held notwithstanding the fact that all managers participate by way of conference call.

9.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

9.6 In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

9.7 A written resolution can be documented in a single executed document or in several separately executed documents having the same content.

Art. 10. Representation

The A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, may execute any act without exception (other than these acts for which a general meeting is required by Law), which are deemed appropriate with regard to the object of the Company. The Company will be bound by the joint signatures of at least two managers, of which one must be an A manager and one a B manager. The Company will also be validly bound by any persons to whom special powers have been granted but only within the limit of such powers.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. The inventory and balance sheet are submitted to the partners for approval within the first six months after the end of the accounting year.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, GENERAL CAPITAL S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for all the five hundred (500) shares in registered form, each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three (3).

The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- GxC INC., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at The Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19501, United States of America, and registered with the Delaware Trade Register under number 4020158, as Class A Manager;
- SHERWOOD FINANCIAL SERVICES LTD., an international business company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at c/o Maples Finance BVI Limited, P.O. Box 173, Kingston Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Trade Register of the British Virgin Islands under number 658061, as Class A Manager and

- Mr Alex van Zeeland, company director, born on October 16, 1970 with professional address at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, as Class B Manager.

2. The registered office of the Company is set at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GENERAL CAPITAL S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.379,

dûment représentée par Mme Alexandra von Neuhoff von der Ley, Avocat au Barreau de Munich, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 avril 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de GenCap II, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée dans les formes prescrites pour les modifications des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires ne peuvent toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui demeurera, en dépit du transfert provisoire de son siège social, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participation et/ou autres titres de toute nature (Titres), tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces Titres. Elle peut aussi entreprendre toute action qui peut être nécessaire ou recommandable en relation avec les objets précédents, ce qui inclut, sans limitation, toute vente ou autre disposition de tout ou partie de ces Titres de temps en temps et la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personne ou entreprise, en tant qu'associé commandité, gérant, administrateur ou autre.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances ou tout autre type de Titre. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.4 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier et ainsi que toutes transactions en relation avec des biens immobiliers au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) de parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

5.3 Le capital social peut en outre représenté par différentes classes de parts sociales créées par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.6 La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Ni les gérants A, ni les gérants B, ne doivent être associés. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital social, cette dernière déterminant leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B peuvent être réélus et peuvent être révoqués ad nutum par résolution de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital social.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B ont vis-à-vis des tiers agissant conjointement les pouvoirs les plus étendus pour assurer la gestion courante de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Des convocations écrites aux réunions du conseil de gérance sont données à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence, sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Une convocation préalable n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et si ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant soit par écrit, soit par télégramme, fax ou télex, un autre gérant de la même catégorie comme son mandataire. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par autre moyen de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Les réunions peuvent être tenues nonobstant le fait que tous les gérants participent par voie de conférence téléphonique.

9.5 Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions des gérants.

9.6 Dans ces cas, de telles résolutions ou décisions peuvent être prises expressément, soit en étant formulées dans une résolution circulaire, ou transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopieur, ou par téléphone, téléconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Pareille résolution écrite pourra être prise dans un seul ou plusieurs documents séparément signés ayant tous le même contenu.

Art. 10. Représentation

Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B agissant conjointement peuvent exécuter tous actes, sans exception (autres que les actes pour lesquels la loi requiert une assemblée générale), qui semblent appropriés au regard de l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont un doit être un gérant de catégorie A et un doit être de catégorie B. La Société sera aussi engagée par toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été conférés, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par lettre ou fax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour modifier les Statuts ou pour dissoudre ou liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société. L'inventaire et le bilan sont soumis à l'approbation des associés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les résultats bruts de la Société apparaissant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant correspondant à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décide discrétionnairement de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Les dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un bilan ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, bilan ou rapport montre qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à allouées à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et

(iv) on s'est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé, ou s'il y a plusieurs associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition générale

17.1 Pour tous les points non expressément abordés aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, GENERAL CAPITAL S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants de la société est fixé à trois (3).

Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- GxC INC., une corporation constituée et régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à The Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19501, Etats-Unis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware sous le numéro 4020158, en tant que Gérant A;

- SHERWOOD FINANCIAL SERVICES LTD., une société d'affaires internationale constituée et régie par les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social à c/o Maples Finance BVI Limited, P.O. Box 173, Kingston Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges sous le numéro 658061, en tant que Gérant A; et

- M. Alex van Zeeland, gérant, né le 16 octobre 1970, à La Haye, Pays-Bas avec adresse professionnelle à S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg en tant que Gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. von Neuhoff von der Ley, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 10 avril 2006, vol. 470, fol. 24, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlink.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 avril 2006.

M. Schaeffer.

(034839/5770/444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

STONETECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 72.355.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 mars 2006

- PKF WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG, Lavaterstrasse 40, Postfach 1929, CH-8027 Zürich, Suisse, est nommée en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 27 septembre 2004, en remplacement de LACIM REVISIONS AG, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032450/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

FORTIS LUXEMBOURG-IARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.414.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société du 28 mars 2006

Le Conseil d'Administration de la société anonyme FORTIS LUXEMBOURG-IARD s'est réuni à Luxembourg, au siège de la société, 16, boulevard Royal à L-2449 en date du 28 mars 2006 à 17.30 heures pour délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur.

M. Kik Schneider informe le Conseil de la démission du mandat d'administrateur de M. Jacob Westerlaken avec effet au 1^{er} avril 2006.

Les administrateurs prennent acte de cette démission et tiennent à remercier M. Westerlaken de sa bonne coopération pendant la durée de son mandat, et lui expriment toute leur reconnaissance.

2. Proposition de coopter un administrateur.

A l'unanimité, les administrateurs proposent de coopter comme administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, Madame Chantal Van Dyck, demeurant au 23, avenue de l'Europe, B-1330 Rixensart.

Mme Chantal Van Dyck terminera le mandat de M. Jacob Westerlaken qui court jusqu'au 2 avril 2010, date de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2009.

Les membres du Conseil soumettront leur proposition aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

3. Pouvoirs de signatures financières, BANQUES ET P&T et pouvoirs de signatures administratives.

En sa qualité d'administrateur, le pouvoir de signature financière «A», ayant comme limite 50.000 EUR est accordé à Mme Chantal Van Dyck, tel que décidé par le Conseil d'Administration lors de la séance du 18 octobre 2005, enregistré à Luxembourg-Sociétés en date du 24 novembre 2005 sous la référence LSO-BK06570, et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 24 novembre 2005 sous la référence n° L50102032.3.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

D. Billemon

Administrateur Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032389//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

PROPERTY TRUST BERLIN 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 110.975.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under number 109.812,

represented by Ms Sylvie Reisen, employee, residing in Tontelange (Belgium) by virtue of a proxy given on 21 March 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée PROPERTY TRUST BERLIN 1, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 110.975, incorporated following a deed of the undersigned notary on 29 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 182 of 26 January 2006, and whose articles of incorporation have never been amended (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend the object clause of the Company so that the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of

such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.»

2. To increase the Company's corporate capital by an amount of one hundred eleven thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 111,525.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to one hundred twenty-four thousand twenty-five Euro (EUR 124,025.-) divided into four thousand nine hundred sixty-one (4,961) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to issue four thousand four hundred sixty-one (4,461) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of the four thousand four hundred sixty-one (4,461) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by the existing shareholder of the Company, PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l. and to accept payment in full of the nominal value of such new shares as well as of an aggregate share premium of one million three thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 1,003,825.-) by a contribution in cash and to allocate the four thousand four hundred sixty-one (4,461) newly issued shares to PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l. in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2. to 3.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend the object clause of the Company so that the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.»

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of one hundred eleven thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 111,525.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to one hundred twenty-four thousand twenty-five Euro (EUR 124,025.-) divided into four thousand nine hundred sixty-one (4,961) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The sole shareholder resolved to issue four thousand four hundred sixty-one (4,461) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription

There now appeared Ms Sylvie Reisen, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., prenamed, by virtue of a proxy granted on 21 March 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., prenamed, for four thousand four hundred sixty-one (4,461) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in the nominal amount of one hundred eleven thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 111,525.-) and an aggregate share premium in an amount of one million three thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 1,003,825.-).

The person appearing declared and the sole shareholder recognised that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one million one hundred fifteen thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,115,350.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the four thousand four hundred sixty-one (4,461) new shares to PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., prenamed.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5. Subscribed capital. first paragraph.** The issued capital of the Company is set at one hundred twenty-four thousand twenty-five Euro (EUR 124,025.-) divided into four thousand nine hundred sixty-one (4,961) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thirteen thousand four hundred Euro (EUR 13,400.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., une société établie à Luxembourg et ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.812,

représentée aux fins des présentes par Madame Sylvie Reisen, employée, demeurant à Tontelange (Belgique), aux termes d'une procuration donnée le 21 mars 2006.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée PROPERTY TRUST BERLIN 1, S.à r.l., une société établie à Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.975, constituée par acte du notaire soussigné en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 182 du 26 janvier 2006, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société afin que le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société ait désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.»

2. Augmentation du capital social d'un montant de cent onze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 111.525,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cent vingt-quatre mille vingt-cinq euros (EUR 124.025,-) divisé en quatre mille neuf cent soixante et une (4.961) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et émission de quatre mille quatre cent soixante et une (4.461) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription des quatre mille quatre cent soixante et une (4.461) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'associé existant de la Société, PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces quatre mille quatre cent soixante et une (4.461) parts sociales et du paiement par un apport en numéraire du montant des parts sociales et d'une prime d'émission totale d'un million trois mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 1.003.825,-) et attribution des quatre mille quatre cent soixante et une (4.461) parts sociales nouvelles à PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l. en contrepartie de son apport en numéraire et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 2. à 3.

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'objet social de la Société afin que le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société ait désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.»

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cent onze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 111.525,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cent vingt-quatre mille vingt-cinq euros (EUR 124.025,-) divisé en quatre mille neuf cent soixante et une (4.961) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique a décidé d'émettre quatre mille quatre cent soixante et une (4.461) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription

Est ensuite intervenue Madame Sylvie Reisen, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., précitée, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2006.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., précitée, quatre mille quatre cent soixante et une (4.461) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de cent onze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 111.525,-) et paiement d'une prime d'émission totale d'un montant d'un million trois mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 1.003.825,-).

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme d'un million cent quinze mille trois cent cinquante euros (EUR 1.115.350,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les quatre mille quatre cent soixante et une (4.461) parts sociales nouvelles à PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., précitée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associée unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital souscrit. premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt-quatre mille vingt-cinq euros (EUR 124.025,-) divisé en quatre mille neuf cent soixante et une (4.961) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. Reisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, vol. 152S, fol. 82, case 10. – Reçu 11.153,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

G. Lecuit.

(034400/220/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

PROPERTY TRUST BERLIN 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 110.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

G. Lecuit.

(034401/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

ENERGY COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 103.443.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032470/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

57764

J.P.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 79.893.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire reportée qui s'est tenue le 10 juin 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler pour une nouvelle période d'un an le mandat des Administrateurs: Monsieur Rudi Jakobs, consultant, demeurant 142, rue de la Gare à Leudelange (L-3355), Madame Valérie Piquemal, consultant, demeurant 30, rue d'Olingen à L-6914 Roodt-sur-Syre, en tant qu'administrateurs A et le mandat de:

Monsieur Michel Quemener, administrateur de société, demeurant rue du Harnais, 6 à Rambouillet, en tant qu'administrateur B.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel-Henri Huet ne sera pas renouvelé.

Cette même Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler, pour une nouvelle période d'un an, le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant 18A, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032597/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

PAMPLONA PE HOLDCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 109.672.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of March.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PAMPLONA CAPITAL PARTNERS I LP, a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman acting through its General Partner PAMPLONA PRIVATE EQUITY ADVISORS I LTD, here represented by Mr Raphaël Poncelet, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Cayman, on 16 March 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of PAMPLONA PE HOLDCO 1, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.672, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on July 7, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1273 on November 25, 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on July 20, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 227 on February 1, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Second resolution

The sole partner decides to amend the fourth paragraph of article 11 of the Company's articles of incorporation, which now reads as follows:

Art. 11. (fourth paragraph). «The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.»

Third resolution

The sole partner decides to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Vincent Goy, company director, residing professionally at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- Mr Maxime Molter, private employee, residing professionally at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PAMPLONA CAPITAL PARTNERS I LP, une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, agissant au travers de son General Partner PAMPLONA PRIVATE EQUITY ADVISORS I LTD,

ici représenté par Monsieur Raphaël Poncelet, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cayman, le 16 mars 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'unique associé de PAMPLONA PE HOLDCO 1, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.672, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1273 le 25 novembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié en date du 20 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 227 du 1^{er} février 2006.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 11 des statuts comme suit:

Art. 11. (quatrième alinéa). «La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.»

Troisième résolution

L'associé décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

- Monsieur Maxime Molter, employé privé, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Poncelet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2006, vol. 903, fol. 10, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(034671/239/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

PAMPLONA PE HOLDCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 109.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(034672/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

57766

SVIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.089.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 29 novembre 2005 que:

Délibérations

- L'assemblée renouvelle les mandats des membres du conseil d'administration pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007 suivants:

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey;

Administrateur: Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

- L'assemblée nomme Monsieur Filippo Guidantoni, employé privé, demeurant à I-20149 Milan, Via Faruffini 15, aux fonctions d'administrateur ainsi que la société ELITIUS & ASSOCIES S.A. avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey aux fonctions de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour la société

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032396//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

SVIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.089.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour la société

Le Conseil d'Administration

Signatures

(032397//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

JOLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.807.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 février 2006

Résolutions

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032455/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

FINMEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.282.

En date du 29 mars 2006, Monsieur Guido Sommella, employé privé, demeurant professionnellement en Italie, a donné sa démission de la société FINMEK INTERNATIONAL S.A.

Pour FINMEK INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Agent Administratif
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032451/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

CHIMONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.577.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 février 2006

Résolutions

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032456/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

MONTE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.346.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 mars 2006 a décidé:

- de ne pas renouveler le(s) mandat(s) de:

Monsieur Léon Hilger, Vice Président, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

- de nommer en qualité d'administrateur:

Madame Annemarie Arens, Vice Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Michel Malpas, Membre du Comité de Direction, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen,

Monsieur Roberto Ercole Mei, MPS ASSET MANAGEMENT IRELAND LIMITED, Floor 10, Block A, George's Quay, Dublin 2, Ireland,

Monsieur Nicolino Romito, MONTE PASCHI ASSET MANAGEMENT SGR, S.p.A., Via S. Vittore, 37, I-20123 Milano, en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renouveler le mandat de:

KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. B 103.590, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour MONTE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable - Société Anonyme
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032467/1126/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.459.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00701, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032472/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.461.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032475/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

FERDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 115.557.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of March.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholders, Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name FERDI, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination FERDI, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même

temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves

distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, vol. 27CS, fol. 98, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mars 2006.

P. Bettingen.

(035253/202/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

WIDNELL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 350A, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 35.586.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2006

Les associés de la société à responsabilité limitée WIDNELL LUXEMBOURG, S.à r.l. ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 350A, route de Thionville se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 mars 2006. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Monsieur Alain Dehem, ingénieur, demeurant à L-5376 Munsbach, 5, rue de Beyren, démissionne de son poste de cogérant de la société WIDNELL LUXEMBOURG, S.à r.l. avec effet au 30 avril 2006;

Monsieur Quentin Plaquet, ingénieur en bâtiment, demeurant à B-7181 Seneffe, 14, rue de Saint Ethon, est nommé nouveau cogérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 mars 2006.

WIDNELL EUROPE S.A. / K. Schmitz / A. Lefevre / A. Dehem

Signature / - / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032657/568/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

57775

HEMRY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 5.599.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 mars 2006 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Extrait sincère et conforme

HEMRY S.A.H.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032588/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

HEMRY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 5.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01632, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Signatures.

(032496/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 115.003.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of March.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS LLC, a company incorporated and organized under the laws of Delaware, with registered office at 2711 Center-ville Road, Suite 400, Wilmington, de 19808, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware, under number 0807161,

here represented by Mr Jean-Luc Schaus, attorney at law, residing in Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given on March 28, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- McKESSON INFORMATION SOLUTIONS LLC, is the sole shareholder of McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS V, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 1st, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under section B, number 115.003 (the Company);

- The Company's share capital is currently set at fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000), divided into one hundred and fifty (150) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

The appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS LLC, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) in order to bring it from its current amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) through the issue of one hundred (100) new shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS LLC, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the one hundred (100) new shares and to have them fully paid up by contributing six hundred and fifty-six thousand four hundred and fifty-eight (656,458) shares, representing the entire subscribed share capital of one million two hundred and forty-one thousand three hundred and thirty-six Euro (EUR 1,241,336) of McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., a French private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at F-33610 Canejean, 4, Voie Romaine, Bâtiment D, registered with the Bordeaux Trade and Company Register, under the number 423377720 («Frenchco»).

The contribution, valued at thirty-one million United States Dollars (USD 31,000,000), is to be allocated as follows:

(i) an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) is to be allocated to the share capital account of the Company;

(ii) an amount of thirty million nine hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 30,990,000) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The value of thirty-one million United States Dollars (USD 31,000,000) of the contribution results from (i) a management certificate of Frenchco as of March 24, 2006, (ii) a management certificate of McKESSON INFORMATION SOLUTIONS LLC, as of the date hereof and (iii) a valuation report prepared by the management of Frenchco, dated March 24, 2006. Such certificates and report, after signature *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

Art. 6. Share Capital. 1st paragraph. «The corporate capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), divided into two hundred and fifty (250) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The contribution in kind consisting in six hundred and fifty-six thousand four hundred and fifty-eight (656,458) shares, representing the entire subscribed share capital of McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., a French private limited company incorporated in the European Union, the company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 7,000.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS LLC, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, de 19808, Etats-Unis d'Amérique inscrite auprès du registre de l'Etat du Delaware, sous le numéro 0807161, représentée par Maître Jean-Luc Schaus, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- McKESSON INFORMATION SOLUTIONS LLC, est l'associée unique de McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS V, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} mars 2006, non encore publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous section B, numéro 115.003 (la Société);

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS LLC, en sa qualité d'associée unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) pour le porter de son

montant actuel de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS LLC, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature de six cent cinquante-six mille quatre cent cinquante-huit (656.458) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social souscrit d'un million deux cent quarante et un mille trois cent trente-six euros (EUR 1.241.336) de McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-33610 Canéjean, 4, Voie Romaine, Bâtiment D, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Bordeaux, sous le numéro 423377720 («Frenchco»).

Cet apport en nature, évalué à un montant total de trente et un millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31.000.000), est à affecter de la manière suivante:

- (i) un montant de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) est affecté au capital social de la Société;
- (ii) un montant de trente millions neuf cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.990.000) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de trente et un millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31.000.000) de la souscription résulte de (i) un certificat de la gérance de Frenchco à la date du 24 mars 2006, (ii) un certificat de la gérance de McKESSON INFORMATION SOLUTIONS LLC, à la date de ce jour et (iii) un rapport de l'évaluation de Frenchco dressé par sa gérance, daté du 24 mars 2006. Lesdits certificats et rapport seront signés et validés par le mandataire agissant pour la partie comparante et par le notaire soussigné, et resteront annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital social. 1^{er} alinéa. «Le capital est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

L'apport en nature consistant en six cent cinquante-six mille quatre cent cinquante-huit (656.458) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social souscrit de McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français constituée dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède à environ EUR 7.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Schaus, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, vol. 153S, fol. 2, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

P. Frieders.

(035705/212/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 115.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

P. Frieders.

(035706/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

57778

M.S.C. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.463.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00707, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032487/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

GUIMARÃES DE MELLO LUXEMBOURG HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.405.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01402, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032489/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 34.199.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 448 du 3 décembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 octobre 1993, acte publié au Mémorial C n° 586 du 9 décembre 1993, modifiée par acte sous seing privé en date du 7 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 463 du 29 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour INTERMEAT SERVICES S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A

Signature

(032492/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

ALGOW FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 115.558.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit du Panama FROLST HOLDING S.A., ayant son siège social à Advanced 099 Tower, Ricardo Areas Street, 6th floor, Panama-City (République du Panama),

ici représentée par Monsieur François Georges, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir général lui accordé.

2.- La société de droit des Seychelles KRASGE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Oliaji Trade Centre - 1st floor, Victoria, Mahe, Seychelles,

ici représentée par Monsieur François Georges, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir général lui accordé.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ALGOW FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut s'engager dans tout autre commerce ou toute autre affaire qui, du point de vue du conseil d'administration, est susceptible d'être mis en œuvre d'une manière commode ou avantageuse en relation avec ou accessoirement à une activité quelconque de la société ou dont il est estimé qu'il augmente la valeur ou rend plus profitable une propriété ou un droit de la société - soit directement ou indirectement - ou qu'il fasse progresser l'intérêt de la société ou de ses actionnaires.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration, est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- FROLST HOLDING S.A.	155 actions
2.- KRASGE INTERNATIONAL S.A.	155 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur François Georges, Expert-Comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue;
- b) Monsieur Olivier Assa, Economiste, né le 12 février 1969 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue;
- c) Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, Gestionnaire de sociétés, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin (France), résidant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 22.668.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuaire de l'an 2011.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Georges, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, vol. 27CS, fol. 99, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2006.

P. Bettingen.

(035254/202/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

57781

ATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.163.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 février 2006 que:
- Le siège social est transféré du 74, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032493/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

MOCELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 94.796.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01423, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032495/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

TONIEK, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 61.164.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01420, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032498/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

CETREL, CENTRE DE TRANSFERTS ELECTRONIQUES, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 23.562.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2004

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CENTRE DE TRANSFERTS ELECTRONIQUES, en abrégé CETREL, tenue le 28 avril 2004, que les articles suivants des statuts de la Société ont été modifiés comme suit:

Art. 3. La société a pour objet l'étude, le développement, la promotion, l'exploitation et la surveillance de systèmes de paiement et d'opérations bancaires automatisées, y compris les opérations de compensation et d'arbitrage, ainsi que de toute infrastructure informatique et de communication.

Elle a également pour objet la promotion et la gestion de cartes de paiement et de crédit de tout genre et de toute dénomination.

La société a aussi pour objet l'exercice de l'activité d'agent de communication à la clientèle, d'agent administratif du secteur financier et d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier.

La société peut conclure toutes conventions avec des établissements de crédit ainsi qu'avec des sociétés, associations, administrations, groupements ou toutes autres personnes, physiques ou morales, relatives à l'utilisation de systèmes de paiement et d'opérations bancaires automatisées ou à l'harmonisation de systèmes de paiement et de transmissions interbancaires ou relatives à des infrastructures informatiques ou de communication.

De façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, d'assistance-conseil, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter ou développer la réalisation. Elle peut s'intéresser par voie de souscription, d'apport, de prise de participation ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et susceptible de développer l'une ou l'autre branche de son activité, le tout tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le fonds social est formé du montant des parts sociales souscrites ou à souscrire par les associés. Il est illimité. Son minimum est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR).

Art. 6. Le fonds social est divisé en parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune. La distribution de parts sociales est soumise à l'obtention des autorisations légalement requises.

Chaque associé aura au moins une part sociale.

Le nombre des parts sociales par associé n'est pas limité.

Périodiquement, mais au moins tous les trois ans, il est procédé à une réallocation des parts sociales entre les associés, dans le respect des dispositions légales applicables. Une réallocation des parts se fera également chaque année où, au total, plus de 500 parts changeraient de propriétaire. La réallocation des parts sociales est décidée par l'Assemblée Générale et elle se fait en fonction de l'usage que chaque associé fait des différents services offerts par la société, étant entendu que cet usage est apprécié en termes de services facturés sur toute la durée de l'exercice social qui précède l'exercice au cours duquel s'opère la réallocation. Les fractions de parts sociales inférieures à une moitié ne sont pas prises en considération. Le résultat de la réallocation est communiqué immédiatement aux associés par l'Assemblée Générale. La redistribution des parts sociales suite à une décision de réallocation est effectuée sur base de la valeur nominale des parts dans le respect des dispositions légales applicables.

Art. 7. Les parts sociales sont incessibles à des non-associés. Elles ne peuvent être cédées à des associés sans autorisation préalable de l'Assemblée Générale et dans le respect des dispositions légales applicables et du règlement de gouvernement d'entreprise.

Art. 15. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de six membres au moins et de onze (11) membres au plus. Les administrateurs sont nommés pour trois ans conformément au règlement de gouvernement d'entreprise et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants y pourvoient provisoirement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le mandat d'administrateur est renouvelable.

Les mandats non renouvelés des administrateurs sortants cessent immédiatement après l'Assemblée Générale.

Le mandat d'administrateur n'est pas rémunéré. Les administrateurs agissent dans l'intérêt exclusif de la société.

Art. 18. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Si un quorum n'est pas atteint lors d'une première réunion, le Conseil d'Administration peut délibérer valablement lors d'une seconde réunion convoquée dans les mêmes formes, quel que soit le nombre des administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés et participant au vote, sans tenir compte des abstentions. En cas de partage des voix, celle du président de la réunion est prépondérante.

Les délibérations et votes du Conseil d'Administration sont consignés dans des procès-verbaux qui, après approbation par les administrateurs, sont signés par le président et le secrétaire.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par courrier signé, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 19. Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plusieurs de ses collègues. Aucun administrateur ne pourra se faire représenter à l'occasion de plus de deux réunions consécutives du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 20. Le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des actes d'administration de la société.

Art. 23. Les comptes de la société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs nommés par le Conseil d'Administration et par le gouvernement conformément à l'article 137 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et à l'arrêté grand-ducal du 30 août 1918 portant règlement sur le contrôle des sociétés coopératives, sous réserve de l'agrément préalable par la Commission de surveillance du secteur financier.

Art. 24. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des associés.

Elle possède les pouvoirs lui attribués par les présents statuts.

Ses décisions obligent tous les associés.

Art. 25. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année le dernier mercredi du mois d'avril à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation, pour statuer notamment sur le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice antérieur et sur la décharge à donner aux administrateurs.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale est tenue le jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration par lettre simple, contenant l'ordre du jour, signée par le président ou par deux administrateurs et adressée aux associés au moins huit jours francs avant la date de la réunion.

L'Assemblée Générale peut aussi être convoquée extraordinairement.

Elle doit l'être si des associés possédant au moins un cinquième de l'ensemble des parts sociales en font la demande écrite; elle doit être convoquée dans les trente jours de la réception de la demande par le Conseil d'Administration.

Art. 26. L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le premier vice-président, le second vice-président ou, à leur défaut, par l'administrateur le plus âgé présent à l'Assemblée Générale.

Le président choisit deux scrutateurs et désigne le secrétaire qui forment le bureau.

Art. 27. Chaque associé possède un nombre de voix égal au nombre de ses parts sociales.

L'exercice du droit de vote afférent aux parts sociales sur lesquelles les versements n'ont pas été opérés sera suspendu aussi longtemps que ces versements, régulièrement appelés et exigibles, n'auront pas été effectués.

Art. 28. L'Assemblée Générale statue à la majorité des deux tiers au moins des voix émises aux votes.

Les votes se font à main levée, à moins que l'Assemblée Générale n'en décide autrement à la prédite majorité.

Lorsque l'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur une modification des présents statuts, elle ne peut valablement délibérer que si les convocations contiennent le texte de la modification proposée et si la moitié au moins des parts sociales disposant du droit de vote est représentée. Si cette dernière condition n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale se tiendra avec le même ordre du jour dans la quinzaine et délibérera valablement quel que soit le nombre de parts sociales représentées.

Dans les deux cas, une décision n'est valablement prise en cette matière que si elle réunit les trois quarts au moins des voix émises.

Art. 29. Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont signés par le Président, le Secrétaire et les Scrutateurs.

Les copies et les extraits de ces procès-verbaux sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 30. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 31. A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes à soumettre à l'Assemblée Générale.

Un mois avant l'Assemblée Générale ordinaire, les prédicts documents sont remis, avec un compte rendu des opérations de la société, aux réviseurs, qui devront faire un rapport sur l'exécution de leur mission.

Art. 32. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, des frais généraux et d'exploitation ainsi que des provisions et amortissements jugés nécessaires, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est fait annuellement un prélèvement d'un vingtième affecté à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du fonds social, mais reprendra cours du moment que ce dixième est entamé.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation à donner au solde du bénéfice après prélèvement pour la réserve légale.

Art. 33. Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 9 des présents statuts, l'Assemblée Générale décide du report ou du non-report de la contribution des associés à la couverture d'une éventuelle perte encourue par la société.

Tout recours à la contribution des associés ne pourra être fait que dans la proportion du nombre de parts qu'ils détiennent effectivement.

Art. 34. Après l'adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

Art. 35. La société est dissoute par les causes de dissolution particulières aux sociétés coopératives.

Elle peut aussi être dissoute anticipativement par décision de l'Assemblée Générale prise dans les conditions prévues pour les modifications des statuts.

En cas de dissolution, la liquidation de la société s'opère par les soins des administrateurs en fonction à ce moment, à moins que l'Assemblée Générale ne décide de confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs dont elle fixe les pouvoirs et, le cas échéant, les rémunérations.

Art. 36. Après apurement du passif et des charges, le produit net de la liquidation est réparti entre tous les associés proportionnellement au nombre des parts sociales dont ils sont titulaires. Si toutes les parts sociales ne se trouvent pas libérées dans une mesure légale, les liquidateurs rétablissent l'équilibre entre les parts sociales du point de vue de leur libération, soit par des appels de fonds, soit par des remboursements partiels.

Art. 37. Les associés se soumettent aux dispositions du règlement d'ordre intérieur à proposer par le Conseil d'Administration et à adopter par l'Assemblée Générale.

Art. 38. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont applicables.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour CENTRE DE TRANSFERTS ELECTRONIQUES, en abrégé CETREL

J. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03183. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034453/250/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

CETREL, CENTRE DE TRANSFERTS ELECTRONIQUES, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 23.562.

Les statuts coordonnés de la société au 6 avril 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01956, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour CENTRE DE TRANSFERTS ELECTRONIQUES, en abrégé CETREL

J. Baden

(034456//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

EUROPEAN RESEARCH VENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.580.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Signature.

(032500/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

PALCA INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 44.058.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032504/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

COASTAL HOLDINGS EUROPE SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 108.189.

Extrait de résiliation du contrat de domiciliation de la société

Le contrat de domiciliation conclu le 9 mai 2005 entre COASTAL HOLDINGS EUROPE SOPARFI, S.à r.l. (la «Société») et Maître Jean Brucher (le «Domiciliataire») a été dénoncé avec effet immédiat par le Domiciliataire, en date du 21 mars 2006.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032505//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

SINABE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 44.063.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032508/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 2.642.

—
Le bilan au 20 novembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032510/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

GSM GOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 40.654.

—
Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032513/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

DEXIA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 49.464.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour la société

EURCO S.A.

Directeur Délégué

R. Paridaens

Administrateur-Délégué

(032519//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

GLOBULL INVESTMENT AND DEVELOPMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 90.344.

—
Le bilan et les annexes au 30 avril 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032600/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

GLOBULL INVESTMENT AND DEVELOPMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 90.344.

—
Le bilan et les annexes au 30 avril 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01581, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032599/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

57786

DNS INVEST S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 75.975.

Il résulte des lettres adressées à Monsieur Haldezos Constantin en date du 27 mars 2006 que:
- La société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.
- Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032521//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

EURCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 43.390.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour la société

R. Paridaens

Directeur Général

(032528//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

BIL RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.937.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour la société

EURCO S.A.

R. Paridaens

Administrateur-Délégué

(032530//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

MSEOF PASCAL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 108.947.

In the year two thousand and six, on the twenty first of February.
Before US, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

MSEOF HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 94.684 and having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy given on October 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of MSEOF PASCAL LUX, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, number 108.947, incorporated by a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing at Luxembourg, of June 24, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred thirty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 138,700.-) with effect November 1st, 2005 to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred fifty-one thousand two hundred Euro (EUR 151,200.-) by creation and issue of one thousand three hundred eighty-seven (1,387) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

V. The sole shareholder resolved to waive its preferential subscription right to the new shares and to agree to the following subscriptions:

Subscriber	Number of new shares
MSEOF FINANCE, S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, number 94.618	1,387
Total	1,387

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened MSEOF FINANCE, S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, number 94.618, represented by Mr Nicolas Cuisset, prenamed, by virtue of one proxy established in February 2006. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

MSEOF FINANCE, S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe and full pay to the one thousand three hundred eighty-seven (1,387) new shares in the amount of one hundred thirty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 138,700.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to a part of the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and MSEOF FINANCE, S.à r.l. on July 29, 2005 whereby MSEOF FINANCE, S.à r.l. lent the principal amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) to the Company.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred fifty-one thousand two hundred Euro (EUR 151,200.-) represented by one thousand five hundred twelve (1,512) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSEOF HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 94.684 ayant son siège au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée en octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MSEOF PASCAL LUX, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.947, constituée suivant acte du Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 24 juin 2005, encore non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente-huit mille sept cents euros (EUR 138.700,-) avec effet au 1^{er} novembre 2005 pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent cinquante et un mille deux cents euros (EUR 151.200,-) par la création et l'émission de mille trois cent quatre-vingt-sept (1.387) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

V. L'associé unique décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions et d'accepter les souscriptions suivantes:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites
MSEOF FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.618	1.387
Total	1.387

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue aux présentes MSEOF FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.618, représenté par Monsieur Nicolas Cuisset, prénommé, en vertu d'une procuration établie en février 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

MSEOF FINANCE, S.à r.l., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux mille trois cent quatre-vingt-sept (1.387) nouvelles parts sociales pour un montant de cent trente-huit mille sept cents euros (EUR 138.700,-) par un apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société, correspondant à une partie du montant dû et payable en vertu des termes et conditions d'un contrat de prêt conclu entre la Société et MSEOF FINANCE, S.à r.l. en date du 29 juillet 2005, en vertu duquel MSEOF FINANCE, S.à r.l. a prêté la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante et un mille deux cents euros (EUR 151.200,-) représenté par mille cinq cent vingt et une (1.521) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, vol. 27CS, fol. 73, case 3. – Reçu 1.387 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

J. Elvinger.

(034907/211/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

MSEOF PASCAL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 108.947.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41634 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

J. Elvinger.

(034908/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

AEDES INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 99.178.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 avril 2006.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(032585/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

BELRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.639.

RECTIFICATIF

Les statuts coordonnés rectificatifs de ceux du 20 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

J. Elvinger

Notaire

(032607/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

RIVENDALE LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 98.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

(agent domiciliataire)

Signature

(032625/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

DELGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 85.597.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Signature.

(032636/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

G.I.L. S.A., GROUPEMENT INDUSTRIEL LUXEMBOURGEOIS, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 83.105.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour G.I.L. S.A.

Signature

(032639/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

57790

IRIS ART FLORAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 69.233.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 avril 2006 que:
- Monsieur Christophe Daco est confirmé dans ses fonctions d'administrateur-délégué. La cosignature de ce dernier est obligatoire dans le cadre de la gestion de la société.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032643/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

SARAL, SOCIETE ANONYME DE REASSURANCE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.378.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Signature.

(032680//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

ENTREPRISE SEBASTIEN ET FILS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Stanlingrad.
R. C. Luxembourg B 83.173.

—
EXTRAIT

Par lettres recommandées adressées à Monsieur Ferreira Rodrigues Fernando en date du 7 mars 2006 et la Société ENTREPRISE SEBASTIEN & FILS, S.à r.l. en date du 7 mars 2006, Monsieur Ferreira Rodrigues Fernando a remis sa démission en tant que Gérant technique de ladite société ENTREPRISE SEBASTIEN & FILS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

F. Rodrigues

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032684//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

MAPHILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.698.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège de la société en date du 1^{er} avril 2006

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- de transférer le siège social de la société du 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

MAPHILUX S.A.

Th. Beckrich / A. Da Fonte

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032688//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

57791

PARCOMATIC, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 18.777.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) Madame Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

2) Monsieur Peter Vermeulen, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ayant agi comme président, secrétaire et scrutateur et comme représentants des actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PARCOMATIC, documentée par acte du notaire instrumentant en date du 10 octobre 2005, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. Sur le point 2 de l'ordre du jour «approbation de la situation comptable arrêtée au 3 octobre 2005 et du rapport du commissaire aux comptes y afférent», il convient d'ajouter le texte suivant dans la deuxième résolution de l'acte du 10 octobre 2005:

«Les comptes au 3 octobre 2005 et le rapport du commissaire aux comptes y relatif du 10 octobre 2005 indiquent que les pertes excèdent les trois quarts du capital social. Eu égard à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale constate que la plus value non réalisée des immobilisations corporelles surpasse les pertes constatées et confirme qu'il y a lieu de continuer les activités de la société.»

2. Sur le point 3 de l'ordre du jour «Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour la période expirant le 3 octobre 2005», il convient d'ajouter une résolution séparée dans l'acte du 10 octobre 2005 qui décide sur ce point comme suit:

«L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période expirant le 3 octobre 2005».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, P. Vermeulen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2005, vol. 434, fol. 42, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(035434/242/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

UBS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.495.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2006

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007:

- M. Andreas Jacobs,
- M. Gerhard Fusenig,
- M. Gilbert Schintgen,
- M. Aloyse Hemmen.

Est élu au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007:

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zürich.

Mandat non renouvelé:

- M. Mario Cueni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour UBS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

Associate Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032740//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

57792

AD CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.361.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue au siège de la société
en date du 1^{er} avril 2006*

Tous les Associés sont présents.

Le gérant a pris la décision suivante:

Les associés décident:

- de transférer le siège social de la société du 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

AD CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

J. Davies

Gérant Technique et administratif

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01830. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(032707//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

GINNY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 4.250.000.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 82.579.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés du 24 mars 2006 que les gérants de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Frank M. Vest, Jr., Managing Director, né le 31 juillet 1947 à West Virginia, Etats-Unis d'Amérique et demeurant au 10 Hale Street, Suite 205, Charleston, WV 25301, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur David Heidecorn, Managing Director, né le 18 septembre 1956 à New York, Etats-Unis d'Amérique et demeurant au 4 Gifford Lake Drive, Armonk, NY 10504, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00919. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(032708/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

BBA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.440.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40527 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

J. Elvinger

Notaire

(032687/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.
